

Décision n°2015.0229/DC/SBPP du 14 octobre 2015 du collège de la Haute Autorité de santé portant adoption de la recommandation de bonne pratique « Transplantation rénale : Accès à la liste d'attente nationale »

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 14 octobre 2015,
Vu les articles L.161-37 et suivants du code de la sécurité sociale,

Décide :

Article 1^{er}

La recommandation de bonne pratique « Transplantation rénale : Accès à la liste d'attente nationale », ci-jointe, est adoptée. Elle comprend les documents suivants :

- argumentaire scientifique,
- texte des recommandations,
- fiche de synthèse « Transplantation rénale : Accès à la liste d'attente nationale – Du repérage à l'inscription : critères d'orientation et indications »,
- fiche de synthèse « Transplantation rénale : Accès à la liste d'attente nationale – Information à échanger avec le patient ».

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de la HAS.

Fait le 14 octobre 2015

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU
signé